

Avenant n°1

Article 2 – Épreuves

Les points permettant d'établir les classements des Coupes de France Side-Car Classic peuvent être acquis lors des manifestations organisées par la F.F.M. et ses clubs qui se déroulent aux dates suivantes :

2 et 3 mai	CROIX EN TERNOIS	MC CROIX EN TERNOIS
6 et 7 juin	CAROLE	MC MOTORS EVENTS
20 et 21 juin	ALES	MC POLE MECANIQUE
18 et 19 juillet	NAVARRA (ESP)	MC MOTORS EVENTS
29 et 30 août	PAU ARNOS	MC PAU ARNOS
10 et 11 octobre	LE VIGEANT	MC VAL DE VIENNE
24 et 25 octobre	MAGNY-COURS	MC NEVERS ET NIEVRE

L'une ou l'autre de ces courses peut changer de date sous réserve d'accord de la Commission Nationale Vitesse, des épreuves peuvent également être rajoutées ou annulées en cours de saison.

Article 4 – Engagements

4.2 - Numéros de course

Les numéros de course sont gérés via Engage Sport.

Les numéros sont initialisés en début d'année pour les équipages ayant participé à des courses fin 2025.

Les numéros de plaque pour les numéros sont :

- Néo Classic : plaque noire numéro blanc
- Classique 1 et 2 / F2 : plaque blanche numéro noir
- GP Historique : plaque blanche numéro rouge

NB : Les numéros sont cogérés avec France Side Car Compétition.

REGLEMENTATION TECHNIQUE SIDE CAR CLASSIC

Les règles générales pour les contrôles techniques sont applicables ainsi que les articles suivants.

Article 1 – Modèles et cylindrée par classe

Side-cars "Sortie Avant" avec ouverture sur les "Sortie Arrière" en Néo Classic.

Pour les side-cars Classiques, il est important de conserver l'apparence ancienne des machines afin de répondre à l'attente des spectateurs avertis.

Article 1.1 - Catégorie Classique 1

- Side car grandes roues
- Année modèle < 31/12/76
- Moteur 4T « jusqu'à 1000cc »
- Moteur 2T « jusqu'à 500cc »
- Empreinte au sol max. de 130mm

Article 1.2 - Catégorie Classique 2

- Année modèle < 31/12/76
- Moteur 4T « supérieur à 750cc » et « jusqu'à 1000cc » Honda four jusqu'à 836cc
- Moteur 2T « supérieur à 500cc » et « jusqu'à 750cc » hors König
- Pour les 1000cc, maxi 2 soupapes, carburateur et allumage d'origine
- Empreinte au sol max. 165mm

Article 1.3 - Catégorie Néo Classic :

Les limitations de cette catégorie Néo Classic sont les suivantes :

1.3.1 - Sortie avant année modèle < 31/12/77 :

- BMW jusqu'à 1070cc

- HONDA jusqu'à 1000cc
- Vincent jusqu'à 1330cc
- Harley Davidson jusqu'à 1300cc
- Kawasaki jusqu'à 1015cc
- Konig jusqu'à 700cc
- Twins (<1000cc) avec kits 4 soupapes Weslake/Nourish

Pour les 4 cylindres japonais :

- restriction à 2 soupapes par cylindre
- carburateur de diamètre 35 mm max
- cylindrée d'origine + cotes de réparation "constructeur".
- refroidissement Air

1.3.2 – Sortie avant - Année modèle post 1977 :

Par dérogation, marquent les points en Néo Classic :

- Twins (<1000cc) équipés de kits 4 soupapes Krauser
- DUCATI à courroie, refroidissement à air, 2 carburateurs concentriques (diamètre max 40).
- DUCATI 900cc sont stock.
- GUZZI **Maxi 1070cc**), 2 soupapes/cylindres.
- Modèle à "cylindres ronds" ou "cylindres carrés".

- Empreinte au sol max. 165mm

1.3.3 - Sortie arrière :

- Châssis d'époque en parfait état ou copie neuve

ET

- Châssis court, moteur devant le pilote,
- Moteur 600 cc - 4 cylindres
- Cylindrée d'origine + côtes de réparation "constructeur".
- Modèles éligibles :
 - Honda CBR PC 19 & PC 25
 - Kawasaki GPZ et ZZR 1ere génération
 - Yamaha FZR de 1989 à 1994
 - Suzuki GSX 600F

Article 1.4 - Catégorie GP Historique (uniquement pour l'épreuve du Vigeant)

- Machines de 1984 à 1994.
- Moteur 4T inférieur à 1134 cm3 .
- Moteur 2T jusqu'à 750 cm3.

Cette catégorie ne donnera pas lieu à l'attribution d'un titre de vainqueur de coupe de France en 2026.

Article 1.5 - Catégorie F2

- Châssis courts F2 de 1984 à 1998.
- Moteur 4T inférieur à 600 cm3 à carburateur.
- Moteur 2T inférieur à 350 cm3 à carburateur.

Cette catégorie ne donnera pas lieu à l'attribution d'un titre de vainqueur de coupe de France en 2026.

Article 6 – Coupe-circuit - Démarreur

Il doit être installé un coupe-circuit relié au pilote, actionné au moyen d'un fil non élastique d'une longueur maxi de 1 m.

Les coupe-circuits doivent interrompre le circuit primaire d'allumage et les pompes à essence.

Le démarreur est obligatoire : la machine doit être équipée d'un démarreur électrique et doit à tout moment, être capable de repartir sans aide auxiliaire.

Une dérogation peut être accordée uniquement à certains side-cars « CLASSIC » ou side-cars équipés de moteurs "anciens (année modèle avant <2000). Un lanceur auxiliaire, est admis uniquement en pré-grille.

Si la procédure de départ est interrompue avec "arrêt moteur" par la direction de course, les équipages n'ayant pas instantanément redémarré lors du signal de la direction de course partent **depuis la pit-lane**.

Pour jouer son rôle en cas d'urgence, le bouton de mise en marche du démarreur doit préférentiellement être directement accessible sans que les mains du pilote quittent le guidon.

Les concurrents n'étant pas équipés de démarreur autonome prendront le départ depuis le fond de grille.

Article 8 – Pneus

Spécificité classique

- Couvertures chauffantes interdites
- Sortie Avant : les pneus slicks et slicks retaillés ne sont pas autorisés.
- ~~- Sortie Arrières : Pneus slicks retaillés largeur limitée à 6.2~~

Contacts

FFM - 01 49 23 77 25 - vitesse@ffmoto.com

Information sur le site : <https://www.france-side-car-competition.com/>

France SIDE CAR COMPETITION – secretariat.FSCC@gmail.com (contact "side-car" et homologation)